

Document d'action de fonds fiduciaire de l'UE à utiliser pour les décisions du comité opérationnel

1. IDENTIFICATION

Intitulé	Favoriser la mise en œuvre de la stratégie nationale migratoire de la Tunisie (T05-EUTF-NOA-TN-01)		
Montants concernés	Coûts total estimé: 12 800 000 EUR Coût total du Fonds fiduciaire: 12 800 000 EUR		
Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Composante 1: gestion directe (contrats de service) et/ou en gestion indirecte (convention de délégation) Composante 2: gestion indirecte avec une agence d'un État membre Composante 3: gestion indirecte avec une agence d'un État membre Composante 4: gestion indirecte avec une agence d'un État membre		
DAC code	130, 150	Sector	

2 JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1 Résumé de l'action et de ses objectifs

Le présent document d'action décrit les actions prévues en Tunisie dans le cadre du *Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique* (i.e. « Fonds fiduciaire »).

L'objectif global du programme est de soutenir l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale Migratoire de la Tunisie, en renforçant les opportunités socio-économiques, à travers la mobilisation de la diaspora, et l'intégration économique et sociale des migrants de retour et des migrants, en vue de consolider la contribution de la migration au développement socio-économique au plan local, régional et national.

Les quatre axes d'intervention sont i) le renforcement des capacités des institutions tunisiennes concernées pour la finalisation, opérationnalisation et monitoring de la Stratégie Nationale Migratoire, ii) la mobilisation de la capacité humaine et financière de la diaspora tunisienne à travers, inter alia, la facilitation de l'investissement et de l'exécution de projets, iii) la réinsertion socio-économique des migrants tunisiens de retour, et iv) la formulation de mécanismes efficaces pour aborder la problématique de l'intégration économique et sociale dans les régions affectées par la migration.

Ce programme répond aux priorités exprimées dans les piliers 1 (1.1. "Investir dans le développement et l'éradication de la pauvreté" et 1. 2. "Avantages des migrations en termes de développement") et 5 ("Retour, réadmission et réintégration") du Plan d'Action de La Vallette.

La durée prévue de mise en œuvre des activités est de 42 mois. L'action vise les régions sensibles à la migration et/ou abritant le plus grand nombre de migrants. Ce projet sera mis en œuvre en partie par les agences des Etats Membres (EM) de l'UE et en partie par des experts et des organisations non-gouvernementales et de la société civile.

2.2 Contexte

2.2.1 Contexte national

La Tunisie connaît une longue histoire d'émigration depuis les années 1970. Le taux d'émigration a augmenté de 6,2% par an entre 2001 et 2009, avec 12% de la population tunisienne résidant à l'étranger en 2014, dont plus de 80% en Europe. Depuis la révolution de 2011, le nombre de migrants vers l'Union européenne a doublé par rapport à la période 2005-2010.

Le rapport avec la diaspora tunisienne a évolué après 2011 dans le sens d'une inclusion des Tunisiens de l'étranger dans la transformation démocratique du pays et son développement économique. Les transferts de fonds des migrants tunisiens qui représentent entre 4 et 5 % du PIB jouent un rôle important dans les budgets familiaux et favorisent le développement régional.

Parmi les facteurs poussant les jeunes tunisiens à migrer légalement ou de manière irrégulière vers l'UE, il convient de souligner le manque de perspectives économiques et d'emploi et le taux de chômage toujours très élevé (touchant plus de 30% des diplômés du supérieur).

La Tunisie vit une situation de "fracture territoriale", dont le rôle catalyseur dans les événements de 2011 est avéré. Elle résulte d'inégalités de développement entre les régions côtières et celles de l'intérieur (écarts socio-économiques, inégalités d'accès aux services de base et qualité de ces services), qui n'ont cessé de s'amplifier depuis près de 50 ans.

La Tunisie devient de plus en plus un pays de destination pour les étrangers de pays tiers, particulièrement en provenance d'Afrique sub-saharienne et de Libye. Les raisons de la migration vers la Tunisie sont variables. L'investissement extérieur demeure un vecteur majeur, en particulier pour les jeunes diplômés et les migrants qualifiés. En 2013, la plupart des immigrants était originaire d'Algérie (24%), de France (24%), du Maroc (12%), et d'Italie (8%). Il y a environ 6000 étudiants étrangers¹ enregistrés en Tunisie. On observe aussi une augmentation des activités de traite de travailleurs domestiques et un grand nombre de Libyens cherchant refuge en raison du conflit dans leur pays d'origine.

Le Parlement tunisien vient d'approuver récemment une loi relative à la prévention et à la répression de la traite des personnes répondant aux exigences des standards internationaux auxquelles la Tunisie a souscrit². Concernant l'asile, la Tunisie est signataire de la Convention de Genève de 1951 et de son Protocole de 1967 mais n'a pas adopté de cadre législatif national dédié à la protection des réfugiés. Un projet de loi sur le droit d'asile est d'ailleurs en cours de discussion. Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, le nombre de personnes vulnérables (réfugiés et demandeurs d'asiles en Tunisie) s'élèverait à 731 personnes.

Le cadre institutionnel tunisien concernant la migration a été récemment renforcé par la création d'un poste de Secrétaire d'Etat aux migrations et tunisiens à l'étranger et le développement d'une Stratégie Nationale Migratoire.

Cette Stratégie comprend cinq objectifs stratégiques.

1. Renforcer la gouvernance en matière de gestion des migrations.

¹ Année universitaire 2014-2015.

² La loi est promulguée et publiée au JORT le 16 août 2016.

2. Garantir les droits et intérêts des migrants Tunisiens et renforcer les liens entre eux et la Tunisie.
3. Renforcer la contribution de la migration au développement socioéconomique aux niveaux local, régional et national.
4. Promouvoir la migration régulière des Tunisiens et prévenir la migration irrégulière.
5. Protéger les droits des migrants étrangers et des demandeurs d'asile.

2.2.2 Contexte sectoriel: politiques et défis

Les activités du Fonds fiduciaire en Tunisie se basent et s'alignent sur les priorités identifiées par l'Agenda européen de la Migration, la révision de la Politique européenne de voisinage (PEV), le Partenariat pour la mobilité entre l'UE et la Tunisie, la Communication du 29 septembre 2016 sur un renforcement du soutien de l'UE à la Tunisie entre autres en matière de gestion efficace des migrations, le Plan d'Action de La Valette, le Cadre opérationnel de la fenêtre Afrique du Nord du Fonds fiduciaire et, la Stratégie Nationale Migratoire de la Tunisie. Le Partenariat pour la mobilité entre l'UE et la Tunisie et la Stratégie Nationale contribueront notamment à apporter un cadre cohérent d'action aux composantes envisagées dans ce programme. Le processus de Rabat, le processus de Khartoum et la stratégie commune UE-Afrique, dont la Tunisie fait également partie, constituent les plateformes convenues pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action développé au sommet de La Valette.

2.3 Principaux enseignements

Les activités du Fonds fiduciaire en Tunisie ont été formulées en tenant compte des axes prioritaires identifiés dans la Stratégie Nationale Migratoire de la Tunisie, des défis spécifiques auxquels la Tunisie fait face, de la coopération existante et passée dans le domaine de la migration en Tunisie, de la nature actuelle de la relation UE-Tunisie ainsi que des perspectives de coopération futures entre la Tunisie et l'UE.

Les efforts du gouvernement tunisien se focalisent surtout sur la migration des Tunisiens vers d'autres pays et les propositions de projets présentés par le gouvernement ciblent souvent les citoyens tunisiens à risque migratoire, les migrants de retour et la diaspora tunisienne. Cet aspect a dûment été pris en considération dans l'élaboration de la présente action sans perdre de vue une réponse complète aux problèmes et aux opportunités liés à la migration.

Cette action accorde une attention particulière à la mise en place d'une réintégration durable et impartiale, conformément aux critères de vulnérabilité établis et en tenant compte du contexte local et de la coopération au développement en Tunisie. Le principe «ne pas nuire» sera pleinement respecté. Les recommandations contenues dans 'l'étude sur les 'résultats et l'impact des projets financés par l'UE dans les domaines du retour volontaire et de la réintégration', financée par l'UE en 2015, seront dûment prises en compte lors de la mise en œuvre des activités de réinsertion socio-économique des migrants tunisiens de retour prévues par ce programme.

L'action portera une attention particulière aux besoins des femmes et filles en situation de migration.

2.4 Actions complémentaires

La présente action assurera une mise en œuvre en complémentarité avec d'autres programmes sectoriels et un alignement avec les divers dialogues politiques en cours sur le sujet de la migration. D'un point de vue bilatéral, les actions compléteront les projets d'appui au partenariat pour la mobilité UE-Tunisie actuellement en cours d'exécution.

En outre, un grand nombre de programmes régionaux ou impliquant plusieurs pays dans le domaine de la migration se voient déjà attribuer du financement et/ou recevront potentiellement un appui financier au cours de l'année 2016 par le moyen des différents mécanismes de l'UE en soutien à la Tunisie. Les projets et programmes qui suivent, financés par l'UE pour la plupart, sont tout particulièrement pertinents pour la mise en œuvre de cette Action (liste non-exhaustive).

- Le projet Lemma, ou Soutien au Partenariat pour la Mobilité (PPM) est un programme coordonné par Expertise France, en consortium avec la Fondation Internationale Ibéro-américaine d'administration et politiques publiques (FIAPP) et l'Office française de l'immigration et de l'intégration (OFII), et financé par l'Union Européenne. Ce projet a pour objectif de soutenir la mise en œuvre du PPM UE-Tunisie en renforçant les capacités du Gouvernement tunisien à développer et mettre en œuvre sa politique nationale migratoire.
- Le Programme Régional de Développement et de Protection (RDPP) en Afrique du Nord, coordonné par l'Italie, est articulé en deux piliers principaux, le pilier protection et le pilier développement. Le pilier développement, mis en œuvre par l'Organisation Internationale pour les Migrations (IOM), vise à soutenir la protection des migrants et de leurs communautés d'accueil les plus vulnérables, en assurant l'accès inclusif aux services de base et aux opportunités de travail, ainsi que un dialogue communautaire basé sur la connaissance de l'autre et la solidarité réciproque.
- Trois projets régionaux viennent d'être sélectionnés dans le cadre d'un appel à propositions lancé pour soutenir le Processus de Rabat, qui incluent dans leur champ d'action la Tunisie. En particulier, pour la pertinence et la complémentarité avec l'Action proposée, il est important de mentionner le projet 'Towards an informed, chosen and resilient migration in West and North Africa', mis en œuvre par Mercy Corps, et le projet 'DiafrikInvest: mobiliser la diaspora au service du développement des pays africains', mis en œuvre par ANIMA Investment Network.
- Le programme bilatéral 'Initiative régionale d'appui au développement économique durable' (IRADA) vise à appuyer les réformes socio-économiques en contribuant à une croissance inclusive créant de l'emploi dans les régions de la Tunisie.
- Le programme régional 'Gouvernance pour l'Employabilité en Méditerranée (GEMM)' mis en œuvre, en Tunisie, par la Fondation européenne pour la formation (ETF) au profit de la Direction régionale de la Formation professionnelle et de l'Emploi de Gabès, vise le secteur de la maintenance industrielle et du bâtiment en raison de leur potentiel d'emplois et de développement dans la région.
- Le Programme de réhabilitation des quartiers populaires en Tunisie (PRIQH) met l'accent sur l'amélioration des conditions de vie des Tunisiennes et des Tunisiens par la réhabilitation et le désenclavement de quartiers populaires défavorisés identifiés par l'Agence de réhabilitation et de rénovation urbaine (ARRU).

- MEETAfrica (Mobilisation Européenne pour l'Entreprenariat en Afrique) est un programme européen d'appui à l'entrepreneuriat innovant des diasporas africaines, coordonné par Expertise France. Le projet MEETAfrica est mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (GIZ) et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

2.5 Coordination des donateurs

La coordination des donateurs en Tunisie est assurée à travers un groupe de travail sur la migration présidé par la Délégation de l'UE et l'Ambassade de Suisse. Ce groupe de travail réunit les principaux bailleurs de fonds, donateurs, organisations internationales (OIM, UNHCR, etc.) et Organisations de la Société Civile (OSC) actives dans le domaine de la migration. Le groupe constituera un forum important pour échanger sur les activités du Fonds fiduciaire avec les activités des autres donateurs en Tunisie.

Les activités du Fonds fiduciaire seront notamment coordonnées étroitement avec les projets de la coopération bilatérale, et en particulier avec le projet Lemma, ainsi que la coopération régionale.

Tout exercice de coordination se basera sur le Plan d'action de La Valette convenu entre l'UE et ses partenaires africains et sur le tableau de bord du Partenariat de Mobilité.

Des coordinations locales avec les représentants des Etats membres présents en Tunisie auront lieu au sein des réunions de coordination régulières (par exemple réunion des conseillers de développement, etc.) et sous le format de réunions bilatérales.

Au niveau régional, trois fora principaux de dialogue et de coopération au sujet de la migration avec participation tunisienne active sont en cours:

- Le dialogue Euro-Africain sur la Migration et le Développement avec les pays de l'Afrique centrale et de l'Ouest - ou le **Processus de Rabat** - réunit plus de 50 pays d'origine, transit et destination qui ont une vision commune d'une gestion rationnelle, équilibrée et efficace des flux migratoires de et vers l'Afrique centrale et de l'Ouest.
- Le dialogue EU-Horn of Africa Migration Route Initiative – ou le **Processus de Khartoum** – réunit 39 pays d'origine, transit et destination de l'Europe, de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique du Nord avec le but de coopérer de manière plus efficace sur les questions de la traite des personnes et du trafic de migrants.
- Le programme Euromed Migration IV (2016-2019), financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par le International Centre for Migration Policy Development (ICMPD), vise à soutenir les pays membres de l'UE et les pays partenaires du sud de l'Instrument Européen de Voisinage dans l'établissement d'un cadre de dialogue et de coopération euro-méditerranéen, constructif et opérationnel, en mettant l'accent sur le renforcement des instruments et des capacités, pour développer et mettre en œuvre des politiques en matière de migration et de protection internationale cohérentes et fondées sur les faits.

3 Description de l'Action

3.1 Objectifs

Afin de répondre aussi bien aux axes priorisés par le Fonds fiduciaire qu'aux besoins particuliers de la région de l'Afrique du Nord, les activités initiales en Tunisie se concentrent particulièrement sur la première thématique prioritaire de la stratégie de la Fenêtre Afrique du Nord (renforcer la gouvernance et la bonne gestion de la migration), sur la deuxième (promouvoir la migration légale et la mobilité, en incluant le renforcement des liens avec la diaspora) et sur la quatrième (adresser les causes profondes de la migration irrégulière).

L'objectif global du programme est de soutenir l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale Migratoire de la Tunisie, en renforçant les opportunités socio-économiques, à travers la mobilisation de la diaspora, et l'intégration économique et sociale des migrants tunisiens de retour et des migrants étrangers, en vue de consolider la contribution de la migration au développement socio-économique au plan local, régional et national.

Objectif spécifique (OS) 1: Opérationnaliser la Stratégie Nationale Migratoire de la Tunisie, en appuyant les institutions tunisiennes concernées, sa mise en œuvre et suivi et appuyer l'Institut National de Statistique pour la conduite d'une enquête statistique qualitative auprès des ménages sur la migration en Tunisie (MED-HIMS³).

OS 2: Renforcer la contribution de la diaspora au développement socio-économique du pays à travers l'appui à l'investissement et à la création d'entreprises et d'emplois.

OS 3: Accompagner la réinsertion économique et sociale des migrants tunisiens de retour, de façon à garantir la dignité des personnes et la pérennité de leurs projets de réinsertion.

OS 4: Contribuer au développement de mécanismes efficaces pour aborder la problématique de la migration à niveau local à travers des initiatives d'intégration économique et sociale dans les régions affectées par la migration.

3.2 Principaux résultats escomptés et principales activités

Le programme vise à un renforcement des opportunités socio-économiques des populations à risque ou en situation de migration, y compris les migrants de retour en Tunisie. Le programme prend en compte les besoins spécifiques des femmes et des filles en situation de vulnérabilité.

(i) La Stratégie Nationale Migratoire de la Tunisie est transposée dans un plan d'action, budgétisée à court et moyen terme, diffusée et suivie, et une enquête qualitative auprès des ménages sur la migration en Tunisie (MED-HIMS) est réalisée.

(ii) Les opportunités économiques sont renforcées à travers l'appui à l'investissement des réseaux de la diaspora et la création d'entreprises et d'emplois.

³ Le **MED-HIMS** est un projet régional d'enquêtes coordonnées sur les migrations internationales, lancé à la demande de plusieurs instituts nationaux des statistiques de la région du Voisinage Sud de l'UE, en vue de combler le déficit en matière des statistiques nationales dans ce domaine. Il est conçu selon une méthodologie standard et harmonisée pour assurer la comparabilité internationale. Ce projet a été conçu et approuvé au titre du programme MEDSTAT financé par l'UE.

(iii) La réinsertion socio-économique des migrants tunisiens de retour est accompagnée et consolidée par le biais d'une plateforme d'accueil proposant une palette de services adaptés (aide sociale, accompagnement à l'emploi ou à la création d'entreprise);

(iv) L'insertion économique et sociale des jeunes tunisiens susceptibles de migrer irrégulièrement et des migrants est améliorée, à niveau local, en particulier dans les zones les plus défavorisées.

Les bénéficiaires du programme sont notamment:

- Les institutions tunisiennes nationales et locales concernées;
- les migrants tunisiens en situation régulière à l'étranger (diaspora) souhaitant investir en Tunisie;
- les populations susceptibles de migrer irrégulièrement;
- les migrants tunisiens de retour;
- les étrangers en Tunisie en situation vulnérable.

Composante 1: opérationnalisation de la Stratégie Nationale Migratoire de la Tunisie

OS1: Opérationnaliser la Stratégie Nationale Migratoire de la Tunisie, en appuyant les institutions tunisiennes concernées, sa mise en œuvre et suivi et appuyer l'Institut National de Statistique pour la conduite d'une enquête statistique qualitative auprès des ménages sur la migration en Tunisie (MED-HIMS).

La première composante souhaite appuyer la Tunisie dans ses efforts de budgétisation, mise en œuvre et monitoring de sa Stratégie Migratoire Nationale, afin de contribuer à la planification, mise en œuvre, suivi et évaluation d'une coopération en matière de migration efficace, cohérente et bien coordonnée de la Tunisie avec l'Union européenne, notamment dans le cadre du PPM, et avec d'autres bailleurs de fonds. Cette composante sera étroitement coordonnée avec le projet Lemma.

Principal résultat attendu⁴: La Stratégie Nationale Migratoire de la Tunisie est transposée dans un plan d'action, budgétisée à court et moyen terme, diffusée et monitorée, ainsi qu'une enquête qualitative auprès des ménages sur la migration en Tunisie (MED-HIMS) réalisée.

Liste d'activités à titre indicatif:

- Accompagner la mise en place un cadre institutionnel participatif (ou comité de suivi) pour l'élaboration, le pilotage et le suivi-évaluation d'un processus de budgétisation à moyen terme d'éléments-clefs de la Stratégie Migratoire Nationale.
- Accompagner les partenaires institutionnels tunisiens pour développer certains indicateurs (d'intrants, de processus, d'impact, etc.) proposés pour le budget à moyen terme.

⁴ Ce résultat principal pourra être articulé dans plusieurs résultats attendus plus spécifiques au moment de la description détaillée de l'action.

- Appuyer les institutionnels tunisiens dans l'intégration de la dimension migratoire dans les politiques sectorielles.
- Soutien à l'élaboration d'un Plan d'Action à moyen terme pour l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale et l'encadrement des nouvelles initiatives de coopération en matière de migration à planifier avec l'UE et d'autres principaux bailleurs de fonds.
- Accompagner les partenaires tunisiens pour le développement d'un système interinstitutionnel de suivi, évaluation et révision de leur Stratégie Nationale.
- Accompagner l'Institut National de Statistique dans le déroulement d'une enquête statistique qualitative sur la migration en Tunisie (MED-HIMS) afin de soutenir l'évaluation et la révision de la Stratégie Nationale et de son Plan d'Action.

Composante 2: développement des opportunités d'emploi et d'investissement à travers la mobilisation de la diaspora.

OS2: renforcer la contribution de la diaspora au développement socio-économique du pays à travers l'appui à l'investissement et à la création d'entreprises et d'emplois.

La deuxième composante vise à renforcer la contribution de la diaspora tunisienne au développement socio-économique du pays, à travers l'appui à l'investissement et à la création d'entreprises et d'emplois.

L'Action consiste dans la mobilisation des talents de la diaspora tunisienne dans les pays de l'UE concernés et dans la mise en place dans plusieurs régions de la Tunisie des structures d'incubation, ainsi que d'activités de renforcement des capacités des incubateurs et de leur réseau et d'un soutien aux autorités locales et de renforcement des centres d'accompagnement à l'entreprise, pour qu'ils intègrent une approche inclusive et holistique tenant compte du potentiel de la diaspora.

Les porteurs de projets bénéficieront d'un service d'incubation, d'accompagnement durant les phases critiques de la pré et post création ainsi que de formation et coaching en entrepreneuriat.

Les Tunisiens résidant régulièrement en Europe et désireux de monter un projet d'entreprise innovante en Tunisie pourront bénéficier d'un accompagnement au montage de leur projet en pré-amorçage en Europe, puisque cette composante complètera les efforts de MEETAfrica, coordonné par Expertise France⁵, qui sera contemporain de la présente initiative. Après un accompagnement en Europe, la GIZ et l'IRD, partenaires en charge de l'accompagnement des créateurs d'entreprises en Tunisie dans MEETAfrica et la GIZ dans ce programme, pourront faire appel au réseau d'incubateurs mis en place dans le cadre de ce programme afin de soutenir la poursuite de l'accompagnement en Tunisie. MEETAfrica et sa version élargie future (élargie en termes de pays européens couverts notamment) permettront d'accroître le nombre de projets entrepreneuriaux portés par la diaspora et d'alimenter les incubateurs en

⁵ La phase actuelle du programme MEETAfrica a l'objectif d'accompagner (environ 80) entrepreneurs africains (originaires d'un des pays partenaires, Algérie, Cameroun, Mali, Maroc, Sénégal, Tunisie), diplômés de l'enseignement français ou allemand, dans la création, dans leur pays d'origine, d'entreprises à fort caractère technologique ou porteuses de solutions innovantes, dans le domaine agricole, industriel ou des services.

projets hautement innovants issus de la diaspora, venant de France, d'Allemagne mais aussi d'autres pays (Italie, Espagne).

Egalement, cette composante bénéficiera des leçons apprises lors de la réalisation de plusieurs projets financés par les Etats membres de l'UE en matière de migration et création d'emploi en Tunisie..

Cette composante s'adressera en particulier aux ressortissants de la diaspora tunisienne (étudiants en fin de cursus universitaire, jeunes chercheurs, jeunes professionnels qualifiés, etc.), et résidant dans les Etats membres de l'UE souhaitant participer, qui désirent créer une activité entrepreneuriale innovante en Tunisie ou transférer les compétences acquises en Europe afin de créer des opportunités d'emploi en Tunisie.

Principal résultat attendu: les opportunités économiques sont renforcées à travers l'appui à l'investissement des réseaux de la diaspora et la création d'entreprises et d'emplois⁶.

Liste d'activités à titre indicatif:

- Mobiliser des talents de la diaspora tunisienne dans les pays de l'UE concernés, les sensibiliser à l'entrepreneuriat et détecter des projets de création d'entreprises innovantes.
- Accompagner les créateurs d'entreprise et démontrer la faisabilité technique de leurs projets.
- Concevoir le concept d'incubateur dédié à la diaspora et établir son business model, y compris la stratégie de pérennisation, et son plan d'affaires.
- Identifier les partenaires potentiels parmi les institutions nationales et les organisations de la société civile et définir les attentes en termes de coopération en particulier avec la plateforme commune de réinsertion de la composante 3.
- Etablir les conventions de partenariat avec les différentes institutions et organisations ainsi qu'avec la plateforme commune de réinsertion de la composante 2.
- Mettre en place les incubateurs (aménagement des locaux, mise à disposition des ressources humaines et matérielles) et formation des ressources humaines y compris le renforcement des structures existantes.
- Mise en place d'un outil dynamique qui donne un aperçu sur les opportunités d'investissement en Tunisie (par secteur et par région).
- Animation du réseau d'incubateurs, suivi des réalisations et pilotage des résultats.

Cette composante veillera à trouver des synergies avec les composantes 3 et 4 de ce programme.

Composante 3: réinsertion socio-économique des migrants tunisiens de retour.

OS 3: accompagner la réinsertion économique et sociale des migrants tunisiens de retour, de façon à garantir la dignité des personnes et la pérennité de leurs projets.

⁶ Ce principal résultat pourra être articulé dans plusieurs résultats attendus plus spécifiques au moment de la description détaillée de l'action.

La troisième composante vise à la mise en place d'un service administratif de réinsertion sociale et économique des migrants tunisiens de retour à leur arrivée en Tunisie. Cette plateforme commune de la réinsertion a pour vocation une prise en charge et un accompagnement garantissant le maintien de la dignité des personnes et la pérennité de leurs projets de réinsertion. Cette expérience pilote sera adossée à une base de données qui permettra la tenue de statistiques et le suivi dans le temps, ce qui favorisera la qualité des services fournis en facilitant le pilotage.

La plateforme, qui sera conçue en cohérence avec l'activité 3.2 du projet de soutien au Partenariat pour la Mobilité « Lemma » (appui au Gouvernement pour le développement d'une feuille de route retour et réinsertion) et qui aura vocation à continuer de fonctionner à l'issue du projet, sera hébergée dans des locaux des autorités tunisiennes. L'objectif est de la rendre opérationnelle au niveau central et dans un cadre pilote au niveau local dans un ou deux gouvernorats autour des services déconcentrés présents sur place, en lien avec les autorités locales.

Les publics suivants seront possiblement accueillis et accompagnés en fonction du cadre national applicable à chaque Etat membre où le migrant de retour réside:

- migrants tunisiens de retour volontaire,
- migrants tunisiens en situation irrégulière souhaitant éviter le retour contraint et cherchant à prendre un nouveau départ en Tunisie,
- migrants tunisiens de retour contraint,
- étudiants tunisiens en fin de cursus universitaire ou de titre de séjour.

Les migrants étrangers en Tunisie pourront être intégrés au public cible à titre expérimental et dans une logique d'appropriation du dispositif par les autorités tunisiennes.

La plateforme offrira un service complet et coordonné à partir d'un seul point d'entrée, en coopération avec les opérateurs tunisiens de la société civile et les collectivités territoriales impliqués. En fonction des besoins signalés dans l'Etat membre de provenance ou identifiés lors du premier accueil, les migrants tunisiens de retour pourront se voir proposer deux types d'aide :

- i. Une aide sociale à l'installation: prévue pour les personnes en situation de vulnérabilité (en fonction de critères d'éligibilité à définir), d'une durée de 6 mois à partir de la date d'inscription à la plateforme;
- ii. Un accompagnement à l'emploi ou à la création d'entreprise, couvrant une période de 12 mois à partir de la date d'inscription à la plateforme.

Dans une première phase, le projet prévoit d'accompagner environ 300 personnes ou chefs de famille de retour sur une durée de 3 ans. Toute possibilité d'augmentation du nombre de personnes ciblées sera explorée. Au sein d'un public largement masculin, la plateforme sera attentive aux femmes, notamment aux mères de famille et aux étudiantes susceptibles d'être intéressées par le retour.

Le suivi social et l'accompagnement seront confiés à des opérateurs de la société civile tunisienne (associations de l'économie sociale et solidaire, cabinets de conseil ou d'expertise comptable), recrutés avec cahier des charges dans le cadre d'appels d'offres. Les migrants de retour pourront également être orientés vers les structures et les dispositifs pertinents conçus avec l'aide de la GIZ et de Mercy Corps dans le cadre des deux autres composantes, mais

aussi d'autres programmes pertinents. La plateforme facilitera en outre l'accès à des services financiers adaptés aux besoins des migrants de retour et à l'évolution de leurs projets.

La plateforme commune sera adossée à une base de données qui permettra la tenue de statistiques et le suivi dans le temps, ce qui favorisera la qualité des services fournis en facilitant le pilotage. Cette base de données sera alimentée par l'intermédiaire d'une plateforme web sur laquelle les migrants de retour pourront s'inscrire, obtenir des rendez-vous en ligne ou recevoir des réponses à leurs questions, sans que cela constitue le seul moyen de contacter les agents de la plateforme non-virtuelle.

Le projet pourrait éventuellement par la suite déboucher sur la mise en place d'un « Réseau des migrants de retour » qui constituerait un gage de pérennité des projets financés par la plateforme commune de réinsertion et guichet unique et de stabilisation des bénéficiaires

Principal résultat attendu: La réinsertion socio-économique des migrants tunisiens de retour est accompagnée et consolidée par le biais d'une plateforme d'accueil proposant une palette de services adaptés (aide sociale, accompagnement à l'emploi ou à la création d'entreprise)⁷.

Liste d'activités à titre indicatif:

- Créer une structure administrative nationale susceptible d'ouvrir une à deux antennes dans les gouvernorats à forte activité migratoire, au sein d'un établissement de tutelle disposant d'infrastructures et de moyens humains (comme l'Office pour les Tunisiens à l'Etranger - OTE par exemple). Réaliser une étude de faisabilité, sélectionner et équiper partiellement, si nécessaire, les lieux d'accueil et les personnels affectés dans une ou deux régions pilotes et volontaires.
- Concevoir et mettre à exécution un plan de formation des ressources humaines, au niveau national et dans la/les régions pilotes. Élaborer les schémas directeurs de l'aide sociale, de l'aide à l'emploi et de l'aide à la création d'entreprise. Recruter des opérateurs de suivi par appel d'offres, sur la base de cahiers des charges établis pour les 3 types d'accompagnement (aide sociale, aide à l'emploi, aide à la création d'entreprise).
- Mettre en place au niveau national une structure d'accueil et de conseil pour les personnes en situation de vulnérabilité ou présentant des besoins spécifiques, ainsi que pour les familles, le cas échéant en lien avec les Centres de ressources pour migrant (CRM).
- Mettre en place les différentes prestations envisagées (aide au logement, à l'équipement du domicile, aux frais médicaux et au suivi scolaire).
- Mettre en place les prestations envisagées pour l'aide à l'emploi (présentation du marché local de l'emploi, réalisation d'un CV, recherche d'un travail, préparation de l'entretien d'embauche et de la négociation du contrat de travail. Si besoin est, prise en charge d'une formation complémentaire et/ou incitation financière au recrutement pour les entreprises, sous la forme d'un complément de salaire).
- Mettre en place les prestations envisagées pour l'aide à la création d'entreprise (évaluation de la motivation, bilan de compétences, étude de marché, étude de faisabilité, aide financière au démarrage pour l'acquisition d'équipements ou de matières premières

⁷ Ce principal résultat pourra être articulé dans plusieurs résultats attendus plus spécifiques au moment de la description détaillée de l'action.

et suivi régulier pendant la première année d'activité). Éventuellement, financement d'une formation technique ou d'un module d'éducation financière prévu dans la composante 4.

- Réaliser la modélisation d'une plateforme pérenne et investie par les autorités tunisiennes à l'issue du projet, en particulier le modèle économique envisagé pour son fonctionnement et les subventions accordées aux migrants de retour.
- Modéliser le cadre et fonctionnement d'un fonds d'aide au retour et à la réinsertion qui pourrait être abondé notamment par les États européens de provenance des Tunisiens de retour.
- Mettre en place un mécanisme de dialogue et de coordination permanent avec les États européens abritant une communauté tunisienne autour du dispositif.
- Concevoir et mettre en œuvre une initiative pilote permettant aux autorités tunisiennes de raccompagner dans leur pays des migrants subsahariens en situation irrégulière avec un projet de retour volontaire et réintégration, en concertation avec le ou les États d'origine en lien avec les activités du projet Lemma concernant l'accueil des migrants étrangers en Tunisie.

Composante 4: intégration des questions migratoires au niveau local

OS 4: contribuer au développement de mécanismes efficaces pour aborder la problématique de la migration au niveau local à travers des initiatives d'intégration économique et sociale dans les régions affectées par la migration.

La composante quatre propose d'aborder la migration par le biais de l'intégration économique et sociale dans les régions affectées par la migration. Elle se base sur la mise en commun de synergies locales, impliquant les individus, la société civile, les secteurs publics et privés, permettant d'identifier les défis et points de blocages ainsi que les solutions adaptées à un développement local intégrant la migration comme paramètre essentiel.

Le programme adoptera une approche participative, afin d'assurer l'appropriation locale et la pérennité des mécanismes développés. L'inclusion sera au cœur du processus, afin de rendre les services et les mécanismes de gouvernance locale accessibles à tous, notamment aux migrants, aux jeunes, aux femmes, y compris dans les territoires défavorisés. L'innovation se fera par le biais d'une approche englobante, sur les différents territoires, connectés avec les territoires d'origine et de destination, ainsi que grâce à l'introduction de financement participatif, développement de plateforme de financement intermédiaire et de mentorat ciblé. Les équipes capitaliseront sur les programmes menés par les trois partenaires en Tunisie, en France et en Afrique, notamment les programmes Tunisia Works ! (Tounes Tekhdem), ADEL, Jendouba Works, Initiatives Conjointes Migrations et Développement, ainsi que les programmes en lien direct avec les problématiques de migration et de développement local. Cette composante veillera à trouver des synergies à la composante 2 du projet Lemma, à savoir la mobilisation des compétences des Tunisiens résidant à l'étranger (TRE) et l'intégration de la migration dans le développement local et régional.

Principal résultat attendu: L'insertion économique et sociale des jeunes tunisiens susceptibles de migrer irrégulièrement et des migrants est améliorée, à niveau local, en particulier dans les zones les plus défavorisées⁸.

Liste d'activités à titre indicatif:

- Elaboration collective de «profil migratoire» des territoires pilotes et production de données fiables utiles à l'analyse et à la prise de décision pour la planification territoriale, en mutualisant les résultats atteints par le projet financé par l'UE City-to-City Migration Profiles and Dialogue.
- Animation d'espaces territoriaux de dialogue et de concertation pluri-acteurs associant les migrants.
- Organisation de missions «double-espace⁹» à la rencontre des ressortissants (autres pays Afrique du Nord, Sahel, Europe) et de leurs partenaires de coopération
- Mise en place de centres de ressources sur le «double-espace» (liens avec les Universités) - y compris ateliers et discussions thématiques avec la diaspora.
- Renforcement des capacités des institutions locales à intégrer l'approche Club Entreprendre¹⁰ et échanges avec des initiatives similaires en Europe, y compris développement de nouveaux contenus et de nouvelles approches.
- Ateliers de diagnostic participatif sur problématiques de création ou développement d'entreprise et d'engagement des jeunes dans la vie active, avec un accent spécifique sur les services disponibles pour les personnes à risque ou en situation de migration.
- Mise en place de dispositifs adaptés pour accompagner l'insertion des migrants dans les activités économiques. Cette activité vient en synergie des activités proposées par la deuxième composante sur l'appui à l'entrepreneuriat, par l'appui aux associations locales qui proposent de l'aide aux micro-entrepreneurs migrants. Ces dispositifs pourront accueillir des migrants tunisiens de retour orientés par la plateforme commune de réinsertion de la composante 3.
- Organisation de formations et accompagnement aux jeunes leaders dans les associations locales, y compris les jeunes en groupes informels qui souhaitent s'impliquer dans un changement de l'environnement
- Financement de projets développés en coordination avec des autorités locales qui améliorent la situation sociale, culturelle ou économique des populations à fort risque ou

⁸ Ce principal résultat pourra être articulé dans plusieurs résultats attendus plus spécifiques au moment de la description détaillée de l'action.

⁹ Le concept de « double espace » a pour objectif de construire des relations suivies, durables entre les territoires d'origine, de transit et de destination. Il permet de construire des articulations économiques, sociales et culturelles fortes et pérennes entre les acteurs tout au long du parcours migratoire. Il facilite également la connexion avec les territoires d'origine et la valorisation des apports des diasporas.

¹⁰ Le Club Entreprendre a pour objectif d'induire un changement chez les jeunes en développant des compétences adaptées à la vie en société et au monde du travail et de l'entrepreneuriat. Un club est dirigé à 100% par des jeunes actifs et dynamiques, pour améliorer leurs connaissances et pratiques. Les Clubs Entreprendre développent chez les jeunes la volonté de réussir, la persévérance, le sentiment de responsabilité, d'autonomie et l'esprit d'équipe, et éveillent l'esprit d'initiative, la créativité et la confiance en soi. Pour les migrants, il a pour but de faciliter les apprentissages.

en situation de migration – contribution aux coûts pour effet levier, financement de micro-projets de jeunes, financement d'un projet d'envergure.

- Capitalisation des approches réussies pilotées et développement de supports de communication et sensibilisation pour une diffusion des pratiques.

3.3 Maîtrise des risques

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures de maîtrise
1) Difficultés pour atteindre la population cible	M	<p>Bien segmenter les communautés de TRE et identifier les canaux permettant de les atteindre (associations, organisations, institutions publiques) pour mettre en œuvre une politique de communication adaptée.</p> <p>Mettre en place des relais de communication dans les pays cibles.</p> <p>Adapter la communication à la cible et employant les TIC accessibles aux TRE, en particulier les jeunes et les diplômés (principale cible).</p>
2) Réticence vis-à-vis de l'aboutissement des projets et de la rentabilité des investissements par les porteurs de projet		<p>Permettre aux porteurs de projets de se consacrer entièrement à leur cœur de métier, en encourageant l'établissement dans les régions de structures d'externalisation des services pour assurer les activités support aux moindres coûts (par ressources partagées).</p> <p>Mettre en lien les fédérations de diasporas et les partenaires, et mutualiser les outils.</p> <p>Etablir des synergies avec des programmes similaires financés par le Fonds fiduciaire dans d'autres pays d'Afrique pour faciliter l'intégration économique entre promoteurs issus des diasporas.</p>
3) Faible adhésion des institutions et organisations « partenaires »		<p>Adopter une démarche appropriée de gestion des parties prenantes axée sur la motivation et la responsabilisation.</p> <p>Prévoir des actions d'information et de coordination au profit des organisations bénéficiaires et/ou impliquées dans la mise</p>

		en œuvre opérationnelle des activités du programme.
4) Faible accès des femmes aux composantes du projet (activités, appui et financements)		Intégrer la réalisation d'une matrice du genre de façon systématique – la réaliser de façon coopérative, par tous les partenaires, et ce pour tous les territoires ciblés.
5) Faible pérennisation du dispositif après clôture du programme		<p>Etablir un partenariat avec une ou plusieurs associations de développement en mesure d'adopter le dispositif et de le pérenniser et leur apporter le soutien nécessaire durant les phases du programmes pour assurer un transfert progressif des concepts et outils.</p> <p>Etablir et mettre en œuvre un système d'autofinancement du dispositif permettant de générer les ressources nécessaires au fonctionnement du dispositif après la clôture du programme.</p>

3.4 Questions transversales

Le "Profil Genre de la Tunisie" a été finalisé par la Délégation de l'UE en Tunisie en juillet 2014. Sur la base de ces recommandations et des acquis en termes d'égalité des sexes et de non-discrimination consacrés dans la Constitution tunisienne (2014) le programme prendra en compte les rôles et l'impact possible des actions sur les hommes, femmes, garçons et filles. Le programme impliquera les femmes à tous les niveaux et soutiendra en particulier les femmes vulnérables.

L'action sera en cohérence avec le plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes (GAP II) qui établit le cadre pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes dans le contexte des actions extérieures de l'UE (2016-2020). Ce plan d'action (GAP II) comprend trois domaines thématiques: a) garantir l'intégrité physique et psychologique des filles et des femmes ; b) promouvoir les droits économiques et sociaux/l'autonomisation économique et sociale des filles et des femmes; c) renforcer la voix et la participation des filles et des femmes. Le quatrième domaine est transversal et consiste à faire évoluer la culture institutionnelle des services de la Commission et du SEAE pour concrétiser plus efficacement les engagements pris par l'UE.

L'action répond en particulier au domaine b), tout en contribuant également aux autres thématiques.

Dans le cadre du rapport de mise en œuvre du GAP II, la Délégation va avec les Etats Membres, déterminer et confirmer les priorités et indicateurs spécifiques pour la Tunisie. Ces indicateurs seront pris en compte pour la finalisation du programme. Le programme proposera des données désagrégées par sexe.

3.5 Parties prenantes

Les principales parties prenantes de la présente action seront le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère du Développement de l'Investissement et de la Coopération internationale, le Ministère des Affaires sociales, le Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, le Ministère de l'Intérieur (Direction Générale des Collectivités publiques), les Conseils régionaux issus du processus de décentralisation, les Etats Membres de l'UE. D'autres acteurs concernés et ministères compétents seront associés à l'action, le cas échéant. Un comité de pilotage réunissant les institutions tunisiennes concernées, la Délégation de l'UE en Tunisie et les partenaires de mise en œuvre de ce programme sera établi pour l'action. Toute organisation impliquée dans la mise en œuvre d'un programme lié à la question de la migration et financé par l'UE, ainsi que toute organisation de la société civile active dans un domaine pertinent pour l'opérationnalisation de la présente action et le secteur privé seront, selon les besoins, invités à participer au comité de pilotage en tant qu'observateurs.

Les agences responsables de la mise en œuvre des composantes s'engagent à mettre en place un mécanisme de coordination qui permettra à chaque équipe de suivre la progression des autres composantes. Ce sera notamment un lieu de mise en valeur des synergies et de partage des évolutions constatées ou rendues nécessaires sur le terrain. La Délégation de l'UE en Tunisie sera impliquée dans ce mécanisme afin d'assurer la cohérence avec les actions en cours dans le domaine de la migration.

4 Mise en œuvre

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il n'est pas envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

4.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action commence à partir de l'adoption de cette Action par le Comité Opérationnel. Toutes les activités de mise en œuvre devront être terminées avant le 31.12.2022.

4.3 Modalités de mise en œuvre

Le Fonds a été établi sous l'Article 187 du Règlement Financier en tant que Fonds fiduciaire d'urgence et est donc couvert par les procédures flexibles applicables aux situations d'urgence.

4.3.1 Composante 1

La Composante 1 sera mise en œuvre en gestion directe à travers deux contrats de services ou en gestion directe avec un contrat de service et en gestion indirecte avec une convention de délégation.

4.3.2 Composantes 2, 3 et 4: gestion indirecte avec des Agences d'États membres

La Composante 2 sera mise en œuvre en gestion indirecte avec une agence d'un Etat membre (Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit – GiZ). Cette mise en œuvre est justifiée par l'expérience préalable que la GiZ a en Tunisie dans les domaines de la composante 2.

La Composante 3 sera mise en œuvre en gestion indirecte avec une agence d'un État membre (Expertise France en consortium avec l'OFII). L'efficacité du consortium entre l'OFII et EF est prouvée, entre autre, par l'animation conjointe des projets de soutien au PPM (UE-Maroc/UE-Tunisie). L'expertise d'EF dans la coordination multi-acteurs de projets européens, ainsi que l'expérience de terrain de l'OFII dans la gestion des flux migratoires garantissent une synergie sans duplications des différents projets en cours.

La Composante 4 sera mise en œuvre en gestion indirecte avec l'Agence Française de Développement (AFD) en consortium avec les ONGs Mercy Corps et GRDR Migration-Citoyenneté-Développement. Le partenariat entre l'AFD et les organisations Mercy Corps (spécialisée sur l'insertion socio-économique des jeunes) et le GRDR (spécialisée sur les stratégies de développement local dans les zones de migration) se justifie par la mise en valeur inédite et innovante des expertises de chacune des parties prenantes qui résulte d'une série d'études et d'actions pilotes conduites depuis 2012 et d'une coopération efficace et durable.

Pour la mise en œuvre des composantes 2, 3 et 4, il est envisagé de suivre une approche qui tire profit des expériences préalables et enseignements retenus par les administrations et agences des États membres de l'UE. Ce choix est justifié par l'objectif du fonds fiduciaire d'urgence de l'UE qui vise à mobiliser les instruments et le savoir-faire de la Commission et des États membres pour renforcer l'engagement et la coopération avec les pays partenaires dans le domaine de la migration.

4.4 Budget indicatif

Composante	Montant en EUR
Composante 1	3 000 000
Composante 2	4 000 000
Composante 3	2 500 000
Composante 4	3 300 000
TOTAL	12 800 000

4.5 Suivi, évaluation and audit

Des méthodes efficaces de suivi et d'évaluation capables de mesurer la progression vers les résultats escomptés de manière régulière et continue seront établies en conformité avec le cadre de suivi et d'évaluation de la fenêtre Afrique du Nord et en utilisant les outils techniques de suivi en cours de réalisation pour le Fonds fiduciaire.

La Commission européenne peut effectuer d'autres visites de suivi ad hoc pour la présente action. Des consultants indépendants seront recrutés par la Commission pour réaliser une évaluation finale de cette action et de ses composantes. Cette évaluation sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait qu'une approche de pair à pair entre les agences publiques des Etats membres de l'UE est considérée une approche innovante.

Sans préjudice des obligations applicables aux contrats conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats. Ces audits ou missions seront exécutés sur la base d'une évaluation des risques conforme au plan annuel d'audit réalisé par la Commission européenne. Tout exercice d'évaluation ou d'audit sera mise en œuvre par des contrats de services, en faisant usage soit de l'un des contrats-cadres spécialisés de la Commission, soit de la procédure négociée concurrentielle, soit de la procédure unique d'appel d'offres.

4.6 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Tous les partenaires opérationnels bénéficiant de financement à travers le Fonds fiduciaire sont tenus de prendre les mesures appropriées pour faire connaître au public que l'action a reçu du financement de la part de l'Union européenne sous l'égide du Fonds fiduciaire. Ces mesures devront se baser sur un *Plan spécifique de Communication et de Visibilité de l'Action*, élaboré par chacun des partenaires opérationnels avant le début de la mise en œuvre et sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions externes de

l'Union européenne¹¹. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans les contrats de subvention et/ou les conventions de délégation.

De plus, la Délégation de l'UE se réserve le droit de prendre et de mettre en œuvre des mesures de visibilité et de communication pour promouvoir les interventions de l'UE relatives aux défis de la migration en Tunisie par le moyen d'un des contrats-cadres spécifiques de la Commission européenne ou toute autre procédure appropriée.

¹¹ http://ec.europa.eu/europeaid/work/visibility/index_en.htm_en